



## Envoyer ma fille chez son père alors qu'il ne l'a pas reconnu

Par **priscilla1705**, le **25/03/2015** à **14:32**

Bonjour, je suis séparée du père de ma fille depuis bientôt 3ans(jamais mariée), il ne l'a jamais reconnu (il veut le faire maintenant)et il vit à 8000km d'ici.Ma fille a 7 ans et son père lui a payé le billet( je l'ai aidé à hauteur de mes possibilités) pour qu'elle aille passer les vacances d'été chez lui. Si l'envie lui venait de ne pas me renvoyer ma fille, que pourrais je faire, vu qu'elle est sous ma responsabilité. Y a t il un document qui pourrait me protéger. Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **26/03/2015** à **08:54**

Bonjour,  
tant qu'il ne l'a pas reconnue ce n'est pas sa fille... 7 ans me parait long pour reconnaître un enfant... Pour l'instant il n'est légalement rien pour elle; vous n'avez donc aucune obligation envers lui ! J'oserais même dire que si vous tenez à revoir votre fille vous devriez ne pas l'envoyer en vacances chez lui ! Sous certaines latitudes les jeunes filles de 7 ans sont considérées autrement que comme des jeunes filles !

Par **priscilla1705**, le **26/03/2015** à **09:50**

Bonjour comme il va la reconnaître, est ce que je dois me rapprocher du jaf pour faire une demande de garde exclusive ou juste faire reconnaître mes droits comme étant la responsable légal aux yeux de la loi?

Par **Visiteur**, le **26/03/2015** à **11:05**

je vous répond sans certitude mais je pense que se rapprocher d'un JAF serait une bonne idée...